



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MARDI 17 JUIN 2025

**AFFAIRE N° 16-20250617**

**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT DE  
SIGNER LA MODIFICATION N°1 AU LOT 1 DU MARCHÉ M19.035 «  
CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR ET REHABILITATION DE LA  
GALERIE DRAINANTE DE GRAND GALET (2E PROCEDURE) »**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de juin à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>e</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 11 juin 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 03-20250617, puis de l'affaire n° 11 à l'affaire n° 26-20250617 et de l'affaire n° 28 à l'affaire n° 53-20250617) puis de celle de Monsieur VALY Bachil, 1<sup>er</sup> Vice-Président (de l'affaire n° 04 à l'affaire n° 09-20250617) et de celle de Madame COURTOIS Vanessa, 3<sup>e</sup> Vice-Présidente (à l'affaire n° 10-20250617 ainsi qu'à l'affaire n° 27-20250617).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 33

Absents représentés : 11

Absents : 04

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 29-20250617), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelynne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GENCE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie.

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, LEICHNIG Stéphanie, LEVENEUR Inelda (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 53-20250617 hormis l'affaire n° 46-20250617), MUSSARD Rose Andrée.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 33-20250617), GROSSET-PARIS Isabelle.

LAFOSSÉ Camille.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

**ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

**- Commune du Tampon -**

PICARDO Bernard représenté par GASTRIN Albert, THIEN AH KOON Patrice par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 30 à l'affaire n° 53-20250617).

BENARD Monique représentée par BLARD Régine, SOUBAYA Josian représenté par MONDON Laurence, FONTAINE Gilles représenté par BASSIRE Nathalie.

**- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HOAREAU Sylvain représenté par MUSSARD Harry, KBIDI Emeline représentée par MUSSARD Rose Andrée, LANDRY Christian représenté par JAVELLE Blanche Reine, FULBERT GERARD Gilberte représentée par LEICHNIG Stéphanie, HUET Marie-Josée représentée par LEVENEUR Inelda.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil représenté par GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 34 à l'affaire n° 53-20250617).

**ETAIENT ABSENTS**

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Mathieu, LEJOYEUX Marie Andrée, LEBON David, VIENNE Axel, LEVENEUR Inelda et HUET Marie-Josée (à l'affaire n° 46-20250617).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 16-20250617****AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE SIGNER LA MODIFICATION N°1 AU LOT 1 DU MARCHÉ M19.035 « CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR ET REHABILITATION DE LA GALERIE DRAINANTE DE GRAND GALET (2<sup>E</sup> PROCEDURE) »**

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en août 2019, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet la construction d'un réservoir et la réhabilitation de la galerie drainante de Grand Galet (2<sup>e</sup> procédure). Pour ce qui concerne la partie relative au réservoir, il est précisé qu'il s'agit plus exactement d'une bêche de captage et de décantation d'une capacité de 300 m<sup>3</sup>.

Les travaux sont répartis en deux lots :

- Lot 1 : Résurgence et réservoir. Le lot 1 est décomposé en deux tranches : tranche ferme (résurgences) et tranche optionnelle (réservoir).
- Lot 2 : Galerie Drainante

Le lot 1 a été attribué au Groupement conjoint HYDROTECH / SARL TOUS TRAVAUX SPECIAUX pour un montant total prévisionnel de 673 812,97 € HT pour la tranche ferme tel qu'indiqué dans son offre et de 695 458,02 € HT pour la tranche optionnelle le 18 février 2020.

A ce jour, ce marché n'a fait l'objet d'aucun avenant.

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de la modification n° 1**

Le projet a subi de nombreux retards à différents stades, qui ont entraîné d'importantes modifications de conception et de réalisation, ci-après sont évoquées les principales raisons.

**L'aspect réglementaire :**

L'évolution du contexte réglementaire depuis 2011, date de la notification au groupement de MOE, a imposé une adaptation de l'opération auprès des services de l'Etat. Un hydrogéologue agréé a été nommé. Son avis, relayé par les services de l'Etat, est rendu nécessaire avant tout démarrage de travaux.

Les spécificités au niveau environnemental et touristique de la zone, les modifications d'implantation du réservoir liées à l'acquisition foncière, ont entraîné des retards d'instruction pour l'obtention du permis de construire.

**L'aspect foncier :**

Dès la définition du projet, des négociations ont été engagées avec le propriétaire du terrain suivant 2 axes :

1. l'acquisition de la surface porteuse de nos ouvrages,
2. l'indemnisation pour perte de culture de la cressonnière en production, impactée par nos travaux.

L'acquisition récente de 759 m<sup>2</sup> de terrain a entraîné une refonte du projet.

### L'aspect sécuritaire :

Afin de permettre la réalisation en sécurité des travaux de construction du réservoir et la mobilisation d'urgences à flanc de falaise, des travaux spéciaux indispensables de sécurisation des falaises en aplomb des sources captées et de l'entrée de la galerie ont été réalisés en différentes vagues.

### Les aspects sanitaires et « spécificités du site » :

La crise sanitaire du COVID 19 et ses mesures d'accompagnement ont ralenti la mise en œuvre du projet en 2020-2021.

La zone des travaux se caractérise par une saison des pluies très marquée qui rendent l'accès et les travaux sur site difficiles durant 2 à 3 mois dans l'année.

L'avenant n°1 a pour objet la contractualisation de l'impact des modifications suivantes intervenues depuis la notification du marché :

1. Plus et moins-values sur le marché de travaux ;
2. Prix nouveaux ;
3. Régularisation des prix nouveaux ;
4. Prolongation du délai d'exécution du marché ;
5. Régularisation administrative.

Le détail des modifications ci-dessus est listé dans l'avenant n° 1 au lot 1 du marché M19.035 « Construction d'un réservoir et réhabilitation de la galerie drainante de Grand Galet (2e procédure) ».

### **Article 2 : Incidence financière de la modification n° 1**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

#### Montant initial du marché :

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 1 264 779,90 €
- Montant TTC : 1 372 286,19 €

#### Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 443 714, 41 €
- Montant TTC : 481 430, 13 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 35,08 %

#### Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 1 708 494, 31 €
- Montant TTC : 1 853 716, 33 €

Conformément à l'article L1414-4 du Code Général des collectivités Territoriales, l'avis de la Commission ad hoc a été requis avant la signature de la présente modification.

Le 05 juin 2025, les membres de la Commission Ad Hoc présents ont émis un avis favorable à la modification n° 1 au lot n° 1 du marché n° M19.035 « Construction d'un réservoir et réhabilitation de la galerie drainante de Grand Galet (2<sup>e</sup> procédure) ».

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la modification n° 1 au lot 1 du marché M.19.035 «Construction d'un réservoir et réhabilitation de la galerie drainante de Grand Galet - (2<sup>e</sup> procédure) »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (02 abstentions : Mme BASSIRE Nathalie, M. FONTAINE Gilles représenté par Mme BASSIRE Nathalie),

- approuve la modification n° 1 au lot 1 du marché M.19.035 «Construction d'un réservoir et réhabilitation de la galerie drainante de Grand Galet - (2<sup>e</sup> procédure) »,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 02

Contre : 00

Pour : 42

POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 18/06/2025